

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 14201 Numéro SIREN : 523 548 766 Nom ou dénomination : Sépia

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2023 sous le numéro de dépôt 3781



20230037812021

DATE DEPOT : 27/01/2023

N° DE DEPOT : 3781

N° GESTION : 2010B14201

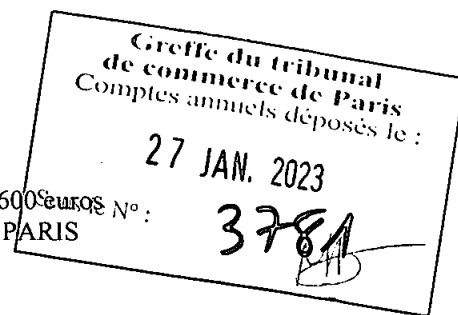
N° SIREN : 523548766

DENOMINATION : Sépia

ADRESSE : 89 boulevard Haussmann 75008 Paris

MILLESIME : 2021

SEPIA
Société par actions simplifiée au capital de 15.861.600 euros
Siège Social : 89 boulevard Haussmann – 75008 PARIS
523 548 766 R.C.S. PARIS



**DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 DECEMBRE 2022, IL A ETE EXTRAIT CE QUI
SUIT :**

(...)

« DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions collectives ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 d'un montant de 650.585,69 euros en totalité au poste de report à nouveau qui sera ainsi ramené de 1.623.634,88 euros à 973 049,19 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été procédé à des distributions de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant droit de vote.

(...)

CINQUIEME RESOLUTION

(Révocation de Monsieur Gérard KLING de ses fonctions de membre du Comité de Direction de la Société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions collectives ordinaires, décide de révoquer Monsieur Gérard KLING de ses fonctions de membre du Comité de Direction de la Société avec effet à compter du prochain Comité de Direction convoqué en vue de la nomination de son remplaçant.

L'Assemblée générale prend acte que le Comité de Direction sera convoqué prochainement afin de statuer sur la nomination d'un nouveau membre du Comité de Direction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant droit de vote.

SIXIEME RSOLUTION

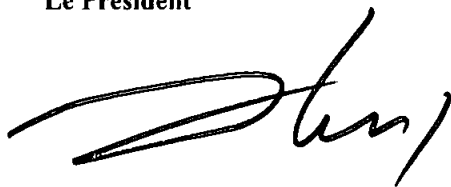
(Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant droit de vote.

Extrait certifié conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gérard KLING', written over a horizontal line.

Gérard KLING

SEPIA

Société par Actions Simplifiée

89, boulevard Haussmann

75008 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021

*certifié conforme à
l'original*

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.

Philippe BLIN

10, Avenue de messine – 75008 PARIS – Tél +33 (0)1 53 67 70 50 – Fax +33 (0)1 53 67 70 55

SEPIA

Société par Actions Simplifiée
89, boulevard Haussmann
75008 Paris

A la collectivité des Associés,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société **OPERA** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de mon rapport.

CV

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage selon les modalités décrites dans la note « 1. Participations » de l'annexe.

Mes travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

J'ai procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

GK

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance; et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette

AK

appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 juin 2022

Le Commissaire aux comptes

Signé électroniquement le 30/06/2022 par
Philippe Blin



Monsieur Philippe BLIN
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

CK

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SEPIA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 89 Boulevard HAUSSMANN 75008 PARIS		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 5 2 3 5 4 8 7 6 6 0 0 1 4		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 31122021	N-1 31122020			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (I)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	20 211 620	20 211 620
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	20 211 620	20 211 620	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	818 125	649 503
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	9 350 807	9 058 642
Disponibilités		CF	CG	739 643	23 610	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	CK	10 908 575	10 616 411	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	31 120 196	30 828 032	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS SEPIA</u>			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 861 600)		DA	15 861 600	15 861 600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	155	155
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	261 915	261 915
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)		DG		
	Report à nouveau		DH	1 623 634	2 141 337
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(650 585)	(517 702)
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	17 096 719	17 747 305
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)		DV	2 380 000	2 660 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	121 490	111 578
	Dettes fiscales et sociales		DY	490 380	66 783
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	10 739 441	9 727 625
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	13 731 312	12 565 987	
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	30 828 032	30 313 292	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	8 197 717	7 576 323
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SEPIA				Néant ☐ *				
		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC				
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF				
		FG	FH	FI				
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL				
	Production stockée*			FM				
	Production immobilisée*			FN				
	Subventions d'exploitation			FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP				
	Autres produits (1) (11)			FQ	4			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	4		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS				
	Variation de stock (marchandises)*			FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	132 018	135 385		
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	10 258	204 815		
	Salaires et traitements*			FY	89 308	87 803		
	Charges sociales (10)			FZ	33 186	32 537		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA				
				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			CD			
	Autres charges (12)			CE	7	1		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				CF	264 779	460 543	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(264 775)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	43 956			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	10 096	2 000		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	355 213	83 025		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	67 489	94 478		
	Différences positives de change			GN	57 917	399		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	9 449			
	Total des produits financiers (V)			GP	544 122	179 903		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	268 690	32 149		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	179 024	108 913		
	Différences négatives de change			GS		46 666		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		49 333		
	Total des charges financières (VI)			GU	447 715	237 062		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	96 407	(57 158)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(168 367)	(517 702)

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS SEPIA				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	482 218		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	544 127	179 903	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 194 713	697 606	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(650 585)	(517 702)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP			
		- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	154 496	108 913	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	10 000	10 000	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs A6	obligatoires A9			
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	joindre en annexe :						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

GK

ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2021

1 - PRINCIPES, REGLES ET METHODE COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 5/06/2014 relatif au Plan Comptable Général amendé par les règlements ultérieurs afférents et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les méthodes d'évaluation sont restées inchangées par rapport aux exercices précédents.

Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Aucune réévaluation n'a été pratiquée. Les amortissements linéaires ont été considérés comme des amortissements économiquement justifiés.

2 - NOTES SUR LE BILAN ET SUR LE COMPTE DE RESULTAT**NOTE 1 - PARTICIPATIONS**

Ce poste comprend les titres de participation détenus dans les sociétés ci-dessous, évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur nette si cette dernière est inférieure.

La valeur nette des titres correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net ré estimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

	Valeur brute	Valeur nette	Capital	Réserves	Quote-part du capital détenu	Résultat du dernier exercice clos
SOLMA	16.771.755	16.771.755	29.621.698	5.994.572	50.00%	1.196.813
INDRECO	137.716	137.716	319.665	15.441.512	0.58%	-580.114
SCI 40/42 BD THIERS	3.302.150	3.302.150	3.782.514	-3.768.874	50.00%	-119.854
TOTAL	20.211.621	20.211.621				

NOTE 2 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les intérêts courus s'élèvent à la somme de 344.719 € au 31 décembre 2021.

C.K

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS SEPIA										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN		LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	-	8M		8T		
		Autres participations				8U	20 211 620	8V		8W		
		Autres titres immobilisés				IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV				
TOTAL IV				LQ	20 211 620	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	20 211 620	0H		0J			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		3		4				
				1		2						
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
TOTAL III			IV		NG		NH		NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations			I0		0X		0Y	20 211 620	0Z		
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	20 211 620	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		0K		0L	20 211 620	0M			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

C.R.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TC	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	90 963	6Y	268 690	6Z	67 489	7A	292 164
	TOTAL III	7B	90 963	TY	268 690	TZ	67 489	UA	292 164
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	90 963	UB	268 690	UC	67 489	UD	292 164
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF					
	- financières	UG	268 690	UH	67 489				
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2021

NOTE 3 - CAPITAL

Le capital social est composé de 158.616 actions, entièrement libérées.

NOTE 4 – AUTRES CREANCES

• Etat – Impôt à payer	0 €
• C/C SCI 40/42 BD THIERS	818.054 €
• Créance débiteurs divers	70 €
Total	818.124 €

NOTE 5 - DETTES

La répartition des dettes selon leur échéance, le détail des effets à payer, des dettes concernant les entreprises liées et les charges à payer sont présentées dans le tableau ci-après.

	Montant brut au bilan	Montant à 1 an au +	Montant à + d'1 an	Effets à payer	Entreprises liées	Charges à payer
Dettes financières	2.380.000	280.000	2.100.000			
Dettes fiscales et sociales	490.381	490.381				10.259
Autres dettes	10.739.442	7.305.847	3.433.595		10.708.913	
Fournisseurs	121.490	121.490				121.490
TOTAL	13.731.313	8.197.718	5.533.595		10.708.913	131.749

NOTE 6 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Résultat courant avant Impôt	-168.368
Résultat exceptionnel	0
Impôt	0
Résultat comptable	-168.368

NOTE 7 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La guerre Russo-Ukrainienne a affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. A la date d'arrêté des comptes, cette guerre n'est pas terminée mais chacun sait qu'elle a et aura des conséquences financières et économiques importantes et difficiles à évaluer aujourd'hui.

Cet évènement ayant eu lieu postérieurement à l'établissement des comptes sociaux et n'ayant aucun lien direct avec l'exercice clôturé, aucun ajustement des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 n'a été effectué.

Le résultat de la société en 2022 dépendra notamment de l'impact de ces évènements sur les placements financiers et immobiliers, des arbitrages et de l'évolution des taux d'intérêts.

Le 15 mai 2022, Monsieur Léon Cligman, Président du comité de direction de SEPIA s'est éteint.

Actionnaire fondateur, il aura façonné puis dirigé la société en réalisant de nombreux investissements financiers et immobiliers stratégiques au bénéfice des actionnaires familiaux.

NOTE 8 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Société SEPIA a acquis le 1^{er} octobre 2020 auprès de Mme Sophie Cligman, 1520 parts sociales de la SCI 40/42 Blvd Thiers. L'acte de cession prévoyait la mise en place d'une convention de crédit-vendeur d'un montant de € 2.800.000.

Le 1^{er} octobre 2020, cette convention fut signée.

Préalablement à cette signature, Mme Sophie Cligman a demandé la mise en place d'un nantissement sur des actifs financiers afin de garantir le respect des engagements pris par SEPIA.

Deux garanties ont été accordées au cédant :

- Un nantissement sur le compte-titre n°47658100001 ouvert au nom de SEPIA dans les livres de la banque Rothschild Martin Maurel.
- Une délégation de créance sur le contrat de capitalisation n°T26800006 « Capital R Gestion Privée II Capi » ouvert au nom de SEPIA le 09/08/2012 dans les livres de LA MONDIALE PARTENAIRE.

62